

Mise en garde
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.
Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 7 août 2024 à 13 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h

CA24 26 0146

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2024, à 13 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.01

10.02 - Point d'information

Aucune prise de parole.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

CA24 26 0147

Autoriser une dépense totale de 5 714 465,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 394 462,92\$ + contingences : 439 446,29 \$ + incidences 880 556,75 \$) - Octroyer un contrat à « Saho Construction inc. » au montant de 4 394 462,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public 22-089-PP (2 soumissionnaires) Autoriser un virement de crédit du fond réservé - fond de parc pour un montant total de 1 863 386,81 \$ taxes nettes incluses

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du fonds réservé – fonds de parcs pour un montant total de 1 863 386,81 \$, taxes nettes incluses;

D'autoriser une dépense de 4 394 462,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Montcalm;

D'accorder à « SAHO Construction inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 4 394 462,92 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat no 22-089-PP;

D'autoriser une dépense de 439 446,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 880 556,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'accorder à « Les Services EXP inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 547 070,64 \$, taxes incluses;

D'accorder à « Consultants GHD », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 83 486,11 \$, taxes incluses;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.01 1249937002

CA24 26 0148

Autoriser une dépense totale de 8 640 766,83 \$, taxes incluses (contrat : 5 700 934,28 \$ + variation de quantités : 737 859,31 \$ + contingences 1 052 223,24 \$ + incidences 1 149 750,00 \$) - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka inc. » au montant de 5 700 934,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, de réaménagement, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Beaubien Est, de la 38e Avenue à la 41e Avenue - Appel d'offres public 23-086-VP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 8 640 766,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement permanent du P'tit Beaubien;

D'accorder à « Les Pavages Céka inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 5 700 934,28 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-086-VP;

D'autoriser une dépense de 1 052 223,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 737 859,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences (Services professionnels pour la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif et la surveillance environnementale ainsi que les incidences liées à l'utilisation de Traces Québec pour le suivi des sols contaminés, et toute autre incidence technique qui pourrait survenir lors de la réalisation des travaux).

Adoptée.

20.02 1249819003

CA24 26 0149

Autoriser une dépense totale de 1 115 073,55 \$, taxes incluses (contrats : 1 047 192,30 \$ + variation des quantités : 67 881,25 \$) - Accorder trois (3) contrats totalisant le même montant aux firmes « Dénégement Proquip inc. » et « 9449-9092 Québec inc. » pour la location avec opérateur, de deux (2) niveleuses et d'un (1) tracteur-chargeur pour les opérations de déneigement, pour une durée d'un (1) an, soit l'hiver 2024-2025, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année - Appel d'offres public 24-088-AP / 24-20478 (9 soumissionnaires) - Lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 115 073,55 \$, taxes incluses;

D'accorder trois (3) contrats totalisant le même montant aux firmes « Dénégement Proquip inc. » et « 9449-9092 Québec inc. » pour la location avec opérateur, de deux (2) niveleuses et d'un (1) tracteur-chargeur pour les opérations de déneigement, pour une durée d'un (1) an, soit l'hiver 2024-2025, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année - Dépense totale de 1 115 073,55 \$ (contrats : 1 047 192,30 \$ + variation des quantités : 67 881,25 \$) - Appel d'offres public numéro 24-088-AP / 24-20478 (9 soumissionnaires) - Lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.03 1249609002

CA24 26 0150

Ratifier une dépense additionnelle de 38 104,44 \$, taxes incluses, pour les contingences, dans le cadre des quatre (4) contrats octroyés aux firmes « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) tracteurs-chargeurs et d'une (1) niveleuse pour le déneigement - Appel d'offres public 23-20075 / 23-120-AP

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De ratifier la dépense additionnelle de 38 104,44 \$, taxes incluses, pour les contingences, dans le cadre des quatre (4) contrats octroyés aux firmes « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) tracteurs-chargeurs et d'une (1) niveleuse pour le déneigement - (Résolution : CA23 260229);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.04 1249609003

CA24 26 0151

Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux aux 2^e, 3^e et 6^e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, pour une durée additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un loyer total de 2 591 835,24 \$, taxes incluses. Bâtiment 8619

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver la troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Colonia Development (1987) inc., pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024, des locaux établis au 2^e, 3^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 5650, rue D'Iberville, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer total de 2 591 835,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée.

20.05 1245323003

CA24 26 0152

Autoriser le règlement hors cour d'un recours intenté par Gilca inc. contre la Ville de Montréal afin de régler un litige pour la somme de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais payable par la Ville de Montréal

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser le règlement hors cour d'un recours intenté par Gilca inc. contre la Ville de Montréal afin de régler un litige pour la somme de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais payable par la Ville de Montréal.

Adoptée.

30.01 1249880005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 03

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024.